

Asile : 2 milliards d'euros par an et 1% des déboutés effectivement expulsés selon la Cour des comptes

Le journal *Le Figaro* a [publié](#) lundi 13 avril 2015 les meilleurs extraits d'un rapport où les magistrats de la Cour de comptes dénoncent l'incurie dans la gestion des demandeurs du statut de réfugié et pointent les incroyables lacunes de la réforme Valls-Cazeneuve, examinés mercredi 15 avril en commission des lois au Sénat.

«Le projet de loi sur la réforme de l'asile (...), ne répond pas à la question centrale de la gestion des déboutés qui provoquent une embolie (...); «Tant que la question de l'organisation systématique et rapide de leur retour ne sera pas réglée, le système ne pourra fonctionner correctement» ; «La politique d'asile est devenue la principale source d'arrivée d'immigrants clandestins en France.» dénonce le document provisoire révélé par *Le Figaro*.

Un coût de plus de deux milliards d'euros

Les « observations provisoires » des magistrats financiers sur « l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile » attendent désormais les réponses du ministère de l'Intérieur et des services du premier ministre. Les hauts magistrats de la rue Cambon chiffrent **le coût de l'asile à plus de 2 milliards d'euros par an** pour la collectivité nationale. Deux fois plus que les [estimations](#) concédées jusqu'alors par les autorités. Car au coût de ceux qui arrivent s'ajoute celui de ceux qui ne repartent pas (selon les Sages, **seulement 1% des déboutés quitteraient le territoire français**).

Une «forme de renoncement»

Sur les éloignements, la cour dénonce une « forme de renoncement » dans certaines préfectures à expulser les déboutés, à cause de l'absence de directive claire du gouvernement en ce sens et de la sensibilité politique et médiatique du sujet, et tout particulièrement des familles déboutées du droit d'asile. L'affaire dite "[Leonarda Dibrani](#)" en octobre 2013 n'a fait que renforcer ce phénomène.

Un réquisitoire impitoyable, alors que s'ouvre au Sénat, mercredi, les débats en Commission des lois, sur cette réforme Valls-Cazeneuve sévèrement critiquée pour son manque de sincérité, de réalisme et d'ambition.